

19^{es} RENCONTRES SÉNATORIALES DE L'APPRENTISSAGE

Sous la présidence de Gérard LARCHER, Président du Sénat et Bernard STALTER, Président CMA France

« L'apprentissage : les nouveaux enjeux de la formation »

Jeudi 14 mars 2019



Sommaire

Éditorial

Programme de l'édition 2019

Communiqué de presse

Une « Agora » de l'apprentissage

L'exposition : un CFA hors les murs

Les chiffres clés de l'apprentissage

Relever le défi d'un apprentissage moderne et créateur d'emplois
dans les territoires

L'artisanat, un secteur qui forme et qui recrute...

... au cœur de tous les territoires

Les chiffres clés de l'artisanat

Les organisateurs



Editorial



Le Sénat est heureux d'accueillir la 19^e édition des Rencontres Sénatoriales de l'Apprentissage, organisée en partenariat avec CMA France.

Les Rencontres permettront de présenter la façon dont l'apprentissage s'adapte aux nouveaux enjeux de la formation.

Comme l'an passé, nous recevrons des apprentis pour une visite pédagogique du Sénat. Il y aura, ensuite, une présentation de certains métiers de l'artisanat dans le foyer de la Salle Clemenceau, occasion de les mettre en valeur et de montrer la diversité des professions artisanales.

Des tables rondes, autour de sénateurs des trois commissions de la Culture, des Affaires sociales et des Affaires économiques, d'experts, d'élus régionaux et de représentants de CMA France, traiteront des trois sujets suivants : comment s'effectue l'orientation vers l'apprentissage, comment s'organise la formation de l'apprenti, comment se met en place la réforme initiée par la loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Ces Rencontres sont ainsi l'occasion de montrer à un large public la réalité de l'apprentissage et de mettre en lumière les réalisations de l'artisanat et l'action du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat. On sait combien il est vital pour notre pays de valoriser l'apprentissage et chacun connaît le rôle joué par l'artisanat au sein des territoires.

L'année 2018 a vu une réforme en profondeur de l'apprentissage. Elle a donné lieu à de nombreux débats, a cristallisé, aussi, de nombreuses oppositions. Quelles que soient les réserves ou les critiques des uns et des autres, l'objectif commun est, maintenant, de la mettre en place, de s'assurer qu'elle répond aux aspirations de nos jeunes et aux demandes des entreprises, notamment artisanales, et enfin qu'elle est en phase avec les besoins des territoires.

Je forme le vœu que ces 19^{es} Rencontres soient un moment privilégié de débats fructueux et qu'elles contribuent à faire connaître les différentes facettes de l'apprentissage dans l'artisanat d'aujourd'hui.

Gérard Larcher
Président du Sénat

Editorial



Renouvelées chaque année, les Rencontres Sénatoriales de l'Apprentissage, organisées conjointement par le Sénat et le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, sont devenues au fil du temps un événement incontournable. Une longévité, preuve de la pertinence de cet événement et de la fidélité du Sénat aux valeurs de l'apprentissage, dont nous ne pouvons que nous réjouir.

Avec pour thème « L'apprentissage : les nouveaux enjeux de la formation », cette 19^e édition intervient au moment où l'environnement des apprentis et des entreprises évolue fortement avec à la mise en œuvre des mesures de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Les chambres de métiers et de l'artisanat ont été des partenaires actifs et écoutés du gouvernement pour la préparation de la loi. Elles le demeureront pour sa mise en œuvre car beaucoup des mesures contenues dans la loi vont dans le sens d'une simplification tant pour l'apprenti que pour l'employeur.

Enfin, le gouvernement a reconnu qu'il était indispensable, pour développer l'apprentissage, que les principaux intéressés et clients soient remis au cœur du système ! Outre les enjeux et les opportunités de la réforme pour développer l'apprentissage, cette nouvelle édition mettra en lumière les parcours, les modes de formation innovants et les nouvelles pratiques pédagogiques, numériques, proposés dans les cent douze Centres de Formation d'Apprentis du réseau. En perpétuelle mutation, les parcours et méthodes d'apprentissage ont en effet su s'adapter pour répondre aux évolutions de la société et aux attentes des nouveaux publics toujours plus connectés.

Par son expertise et sa connaissance du terrain, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat est un acteur clé de l'apprentissage et un allié de poids pour atteindre les objectifs de la réforme. Il l'a d'ailleurs démontré en s'engageant auprès du gouvernement à former, à l'horizon 2022, 40 % d'apprentis supplémentaires, soit plus de 60 000 jeunes.

L'apprentissage, encore trop peu reconnu et insuffisamment mis en avant, est un véritable sujet de société. C'est un levier majeur pour enrayer le chômage des jeunes, leur offrir un emploi qualifié et renforcer la compétitivité économique des entreprises. Il doit désormais s'imposer aux yeux de tous comme une évidence. Ces rencontres sont une « tribune » pour le faire savoir et porter haut et fort nos convictions.

C'est là notre ambition commune pour l'avenir de notre jeunesse et de notre pays. Osons l'artisanat !

Bernard Stalter
Président de CMA France



19^{es} RENCONTRES SÉNATORIALES DE L'APPRENTISSAGE

Sous la présidence de Gérard LARCHER, Président du Sénat

JEUDI 14 MARS 2019

L'année 2018 a été marquée par la promulgation de la loi « Pour la liberté de choisir son Avenir Professionnel ». Le réseau des CMA est maintenant engagé dans la mise en œuvre de la réforme en tant qu'acteur majeur du développement de l'apprentissage.

C'est autour du thème « L'apprentissage : les nouveaux enjeux de la formation » que les dix-neuvièmes Rencontres Sénatoriales de l'Apprentissage s'ouvriront le jeudi 14 mars 2019 au Sénat, en présence de Gérard Larcher, Président du Sénat et de Bernard Stalter, Président de CMA France. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation Nationale, fera la clôture de cette journée.

Programme de l'édition 2019 :

- de 14h00 à 15h00 : exposition « le CFA hors les murs ». À cette occasion, seront présentées des pratiques pédagogiques présentiels, virtuelles et à distance par les centres de formation d'apprentis.
- de 15h00 à 18h00 : trois tables rondes
 - Refonder la politique d'orientation pour un projet professionnel réellement choisi
 - Rebâtir le parcours d'apprentissage au service des entreprises et des apprentis
 - Saisir les opportunités de la réforme pour développer l'apprentissage

Pour en savoir plus



Contacts presse

Sénat - Bruno Lehnisch 01 42 34 24 35 - b.lehnisch@senat.fr

CMA France - Géraldine Squenel - 01 44 43 10 65 - squenel@apcma.fr

Communiqué de presse

19es Rencontres Sénatoriales de l'Apprentissage **L'apprentissage, les nouveaux enjeux de la formation**

CMA France et le Sénat organisent la dix-neuvième édition des Rencontres Sénatoriales de l'Apprentissage, le jeudi 14 mars 2019 au Palais du Luxembourg sur le thème « L'apprentissage : les nouveaux enjeux de la formation ». Cette journée, véritable moment citoyen entre les apprentis, artisans de demain, les acteurs incontournables de l'apprentissage et les sénateurs législateurs, est chaque année l'occasion de débattre sur les grands enjeux de ce mode de formation. Qu'ils soient économiques, sociaux, ou encore éducatifs, ils sont déterminants pour notre pays.

Dans un contexte où l'emploi et la rémunération du travail posent question, la mise en œuvre de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » promulguée en septembre 2018 est très attendue par les artisans et les apprentis. C'est une nouvelle vision de l'apprentissage qui place au centre du système les apprentis mais aussi les artisans qui les forment.

Près d'un million et demi de jeunes étaient sans emploi ni qualification en France en 2018. Pour Bernard Stalter, président de CMA France, « cette situation constitue un véritable gâchis pour notre jeunesse et pour la France alors que de nombreuses entreprises artisanales peinent à recruter des personnels qualifiés et qu'il y a près de 700 000 emplois à pourvoir dans notre secteur ».

La réponse passe par l'apprentissage, voie d'excellence et de formation aux métiers de l'artisanat et d'intégration dans l'entreprise. L'apprentissage est inscrit dans l'ADN des artisans. Il constitue le cœur de la transmission des savoir-faire des métiers de l'artisanat.

Les artisans font vivre les territoires au quotidien : acteurs du dynamisme des bassins de vie, de l'économie de proximité, ils luttent contre la détérioration du mode de vie et contribuent au maintien du lien social. De même, la revitalisation des quartiers sensibles passe par le maintien ou l'installation des entreprises artisanales. « Un boulanger qui ferme, c'est un village qui s'éteint » souligne Bernard Stalter.

Dans tous les territoires de France, l'artisanat propose un modèle d'entreprise qui répond concrètement aux préoccupations sociales, économiques et environnementales de la population. Réputé pour la qualité de son offre de produits et de services ainsi que pour les perspectives professionnelles qu'il ouvre aux jeunes et aux moins jeunes, l'artisanat dispose d'un véritable potentiel de croissance et de recrutement.

Les chambres de métiers et de l'artisanat sont ainsi des acteurs naturels de l'apprentissage en France. Elles forment chaque année près de 100 000 jeunes, ou moins jeunes en reconversion, dans ses centres de formation pour apprentis (CFA). Elles contribuent au quotidien à proposer aux apprentis des parcours de formation performants et accompagnent dans le même temps des artisans engagés depuis longtemps dans l'apprentissage.

Une « Agora » de l'apprentissage autour de trois thématiques

Cette « Agora », diffusée en direct sur le site du Sénat et rediffusée sur Public Sénat le 15 mars au matin, réunira environ 250 personnes, dont des sénateurs, des représentants de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur, des chefs d'entreprises artisanales, des journalistes, des formateurs en CFA, des représentants des régions de France, des fédérations et organisations professionnelles, des maîtres d'apprentissage, et des apprentis.

1ère table ronde : Refonder la politique d'orientation pour un projet professionnel réellement choisi (15h15 > 16h00)

La politique d'orientation en France a été marquée par une multiplicité de réformes au cours des dernières années. Cela se traduit localement, par une difficulté de coordination entre les différents acteurs et par un manque de lisibilité de l'offre pour les élèves et leurs familles.

Selon une étude du Conseil national d'évaluation du système scolaire publiée fin 2018, l'orientation a constitué une source de stress pour deux tiers des jeunes. Près d'un jeune sur cinq estime qu'il n'a pas eu le choix de son orientation. Ce constat est alarmant.

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » change la donne en renforçant le rôle des régions en matière d'orientation, les chargeant d'informer les élèves dès le collège et les étudiants sur les métiers et les évolutions de l'emploi. Mais des questions se posent encore autour des modalités de mise en œuvre de cette nouvelle mission au sein des établissements et du rôle que joueront les représentants des entreprises, dont les chambres de métiers et de l'artisanat.

La loi introduit également le principe d'un affichage systématique par les lycées professionnels et les CFA des taux de réussite aux diplômes, des taux d'insertion dans l'emploi, des débouchés et des rémunérations. Ceci est une vraie avancée pour la lisibilité par les jeunes et leurs familles des choix d'orientation qui s'offrent à eux.

Intervenants :

- **Catherine MORIN-DESAILLY**, Sénatrice de Seine-Maritime, présidente de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat

- **Marie-Caroline MISSIR**, Directrice du développement de Digischool

- **Monique CASSAR**, Présidente de la délégation des Bouches-du-Rhône – Chambre de métiers et de l'artisanat de région Provence – Alpes – Côtes d'azur

- **Georgette BREARD**, Vice-présidente du conseil régional de la Bretagne en charge de la formation, l'apprentissage et de l'orientation

- **Jean-Marc HUART**, directeur général de l'enseignement scolaire au Ministère de l'Education nationale

2e table ronde : Rebâtir le parcours d'apprentissage au service des entreprises et des apprentis (16h00 > 16h45)

La loi du 5 septembre 2018 lève plusieurs **freins à l'embauche d'apprentis**. Tout d'abord, les procédures administratives, notamment pour la signature du contrat, sont allégées et la rupture est désormais largement sécurisée. L'intégration des jeunes pourra se faire tout au long de l'année, évitant ainsi aux entreprises d'être bloquées par les rythmes scolaires. D'autre part, les spécificités du droit du travail applicables aux apprentis (horaires, activités) sont assouplies. Le contrat d'apprentissage tend ainsi à s'aligner sur le contrat de travail classique.

Les parcours sont dorénavant plus individualisés puisque la durée du contrat tient compte des acquis de l'apprenti et peut ainsi être modulée de six mois à trois ans. La limite d'âge pour entrer en apprentissage est désormais repoussée à 30 ans. Enfin, de **nouvelles méthodes pédagogiques**, s'appuyant sur le digital, la formation en situation de travail, sont possibles dans le cadre de la formation théorique, ce qui implique du côté des CFA d'adapter le rythme et le contenu des formations aux besoins des apprentis et des entreprises.

Ces évolutions ont également un impact sur la **relation entre le CFA, l'apprenti et le maître d'apprentissage**. Lors de la concertation sur la réforme, puis lors des débats parlementaires, le rôle majeur du maître d'apprentissage a été mis en évidence par tous les intervenants.

Ce cadre moins scolaire devrait permettre **d'attirer davantage de candidats** et de développer le nombre d'apprentis au-delà du plafond de verre des 450 000 contrats actuels par an.

Intervenants :

- **Sophie PRIMAS**, Sénatrice des Yvelines, présidente de la commission des Affaires économiques
- **Jérémie MOSNIER**, Président des Compagnons du Devoir et du Tour de France
- **Esther MAC NAMARA**, Vice-présidente secteur public d'OpenClassrooms
- **Nicolas GOUIN**, boulanger pâtissier chocolatier de l'enseigne « l'Atelier du pain » à Cailly (Normandie), prix du Maître d'Apprentissage 2018 catégorie « mobilité internationale » et prix européen du meilleur maître d'apprentissage 2018/2019 catégorie TPE/PME
- **Vincent AGUILERA**, Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Haute-Garonne

**3e table ronde : Saisir les opportunités de la réforme pour développer l'apprentissage
(16h45 > 17h30)**

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » **redistribue largement les rôles** en matière de formation professionnelle. Elle met fin aux formes du paritarisme antérieur, qui avait démarré il y a plus de 45 ans par la gestion financière mais qui s'était plus récemment ouvert au conseil aux entreprises et aux salariés. La loi impose un **déplacement des rôles pour les partenaires sociaux comme pour les Régions**. Elle repositionne également les chambres consulaires et précise leur mission dans le code du travail, en lien notamment avec les **opérateurs de compétences**.

Le visage de la mise en place de la loi dépendra beaucoup de l'**implication des acteurs, partenaires sociaux, Régions, branches professionnelles, chambres consulaires, dans les instances de gouvernance** et par leur volonté pour faire exister vraiment **sur le terrain** les possibilités d'exercice, contenues dans cette loi, des droits réformés ou nouveaux au profit des salariés et des employeurs.

Les années 2019 et 2020 sont cruciales pour non seulement **réussir avec l'ensemble des acteurs la transition** entre l'ancien système et le nouveau mais surtout pour libérer le potentiel de développement de l'apprentissage auprès des apprentis et des entreprises.

Intervenants :

- Michel FORISSIER, Sénateur du Rhône, secrétaire de la commission des Affaires sociales
- Valérie DEBORD, vice-présidente de la région grand Est déléguée à l'emploi
- Stéphane LARDY, Directeur général de France compétences
- Bernard STALTER, président de CMA France, président de la CMA Alsace



Un CFA hors les murs

L'exposition « le CFA hors les murs » sera inaugurée à 14h00 dans l'espace Clemenceau par le Président Gérard Larcher et le Président Bernard Stalter. Elle sera animée par les apprentis et leurs maîtres d'apprentissage et mettra à l'honneur les métiers de l'artisanat qui allient tradition et modernité.

Métiers traditionnels

Trois apprentis fleuristes du CFA du Val-de-Marne, qui doivent se présenter au concours du Meilleur Apprenti de France travailleront avec des végétaux frais ; ils créeront tout au long de la journée des bouquets design, des compositions piquées, des structures à partir d'éléments naturels (branches de saule, fils de fer, raphia...), ainsi que des bijoux floraux (colliers, bracelets, boutonsnières).

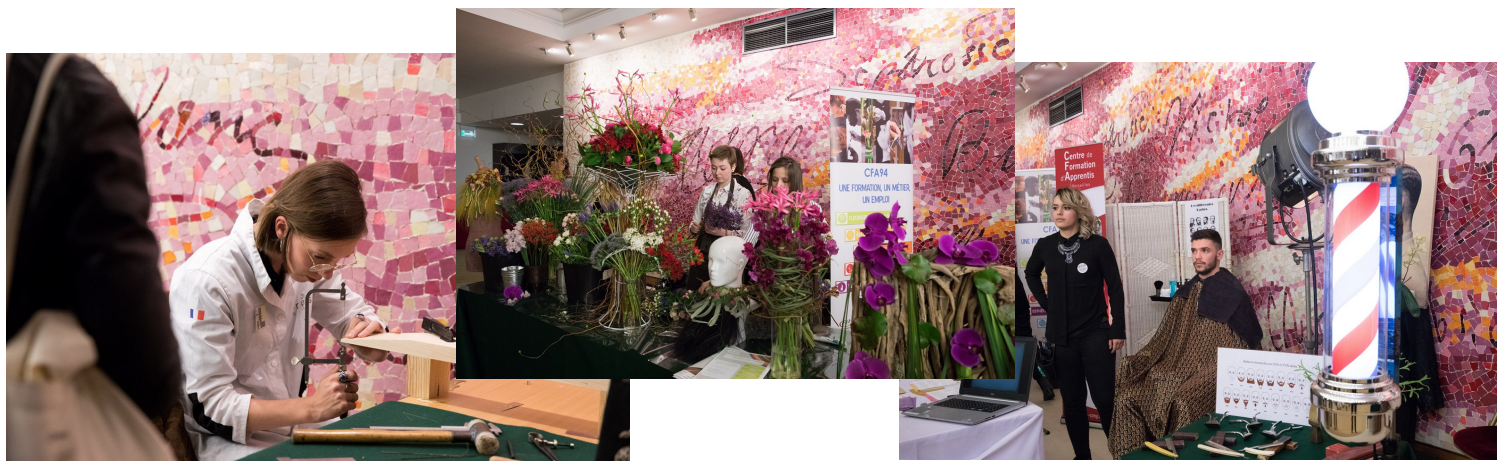
Les apprentis chocolatiers du CFA de Bayonne inviteront à un voyage gustatif autour du monde en découvrant les saveurs de chocolat selon la provenance et l'intensité du cacao. Ils montreront comment faire des moulages de tablettes de chocolat noir et lait.

Métiers innovants

Les apprentis du Pôle artisanat et technologie numérique du CFA Calvados-Orne feront une démonstration de conception de moule de pâtisserie en 3D et une démonstration de fabrication d'objet par impression 3D par dépôt de fil plastique.

Le CFA de la région Provence-Alpes-Côtes d'Azur présentera des formations modularisées et digitalisées dans le domaine de l'Alimentation.

Le CFA du Grand Est fera une démonstration de formation à distance sur le module Maître d'apprentissage. L'objectif de cette formation de tuteurs est de professionnaliser des artisans ou salariés à l'accueil de nouveaux apprentis pour faciliter leur intégration et leur formation au sein de l'entreprise et ainsi éviter des ruptures de contrat. Cette nouveauté en Formation à distance sur le module Maître d'apprentissage propose une formation interactive et attractive ancrée dans le contexte de l'entreprise et de l'apprentissage tout en limitant le déplacement des stagiaires





L'APPRENTISSAGE DANS L'ARTISANAT

UNE FORMATION ADAPTEE

100 000
apprentis



dans
112 CFA

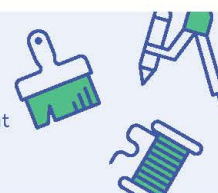


+ de 11 000

apprentis de l'artisanat préparent un diplôme de l'enseignement supérieur

+ 400

diplômes différents préparant à 250 métiers de l'artisanat



UNE ORIENTATION REUSSIE

31%

des apprentis démarrant un CAP sont en réorientation



1/4

des jeunes apprentis se réorientent grâce à l'artisanat



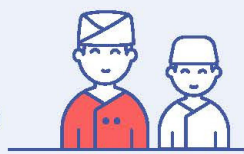
80%

des apprentis de niveau IV trouvent un emploi 6 mois après la fin de leur formation

UN RECRUTEMENT GAGNANT-GAGNANT

41 %

des chefs d'entreprise artisanale ont été apprenti



1 apprenti sur 2
trouve un emploi dans son entreprise d'accueil



700 000
emplois à pourvoir dans les entreprises artisanales



Avec votre CMA, c'est toujours le bon moment pour l'apprentissage

Relever le défi d'un apprentissage moderne et créateur d'emplois dans les territoires

Avec 1,3 million d'entreprises artisanales, 3,1 millions d'actifs et 300 milliards d'euros de chiffre d'affaires, le monde artisanal est un secteur essentiel, pourvoyeur d'innovation et d'emplois qualifiés. Avec quatre grands secteurs, bâtiment, alimentation, production et services, il **regroupe près de 250 métiers et pas moins de 510 activités différentes**. L'artisanat offre aux jeunes et aux moins jeunes qui veulent entrer en apprentissage une formation, un métier, un avenir.

Accompagner les métiers qui recrutent...

Plus de 700 000 emplois restent non pourvus chaque année malgré la richesse des métiers du monde artisanal. Des emplois de proximité, non délocalisables, permettant aux salariés de l'artisanat de demeurer sur leur territoire s'ils le souhaitent, de s'y former et d'y entreprendre. Le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, implanté dans tous les territoires au plus près des préoccupations des artisans, joue un rôle de conseil auprès des entreprises artisanales notamment dans la recherche et le suivi de leurs apprentis. Les artisans sont très attachés à la formation en apprentissage : 41 % des chefs d'entreprises artisanales ont été apprentis.

L'accompagnement du maître d'apprentissage est également pris en compte par les chambres de métiers et de l'artisanat. La réforme a permis de revaloriser leur rôle qui est primordial dans la réussite du parcours d'apprentissage. Véritables traits d'union entre la théorie et la pratique, entre les CFA et le monde du travail, entre les générations également, les maîtres d'apprentissage enseignent en confiance et avec pédagogie les valeurs de l'entreprise et favorisent la pérennité des métiers par la transmission de leur savoir-faire.

Les chambres de métiers et de l'artisanat permettent aux apprentis de trouver plus facilement des entreprises correspondant à leurs projets. À l'issue de leur apprentissage, les apprentis peuvent poursuivre leur formation en alternance, notamment au sein d'une Université régionale des métiers de l'artisanat, ou être embauché. **80 % d'entre eux trouvent un emploi pérenne dans les 6 mois suivant la sortie de leur formation en apprentissage et un apprenti sur deux est recruté dans son entreprise d'accueil.**

Répondre aux besoins de nouveaux publics

Le public se formant aux métiers de l'artisanat évolue avec à la fois des profils nouveaux – demandeurs d'emploi, personnes en reconversion ou en réorientation – et des attentes spécifiques des publics habituels de l'apprentissage, en particulier les jeunes générations alliant créativité et capacité d'initiative. Les candidats à l'apprentissage provenant d'une réorientation, souvent post bac, sont en constante augmentation : 30% des candidats entrés en apprentissage en 2015-2016 sont issus d'une réorientation vers l'apprentissage après le lycée, l'université ou un emploi.

Les attentes évoluent : formations plus courtes, besoin de sens, volonté d'acquérir un geste professionnel, recours au digital...

Choisir son orientation plutôt que la subir

Inscrit dans l'identité même des artisans, l'apprentissage comme mode de formation à part entière constitue le cœur de la transmission des savoir-faire des métiers de l'artisanat et peut permettre à des jeunes de trouver leur voie. Cette manière d'apprendre un métier est aussi un moyen de mieux s'intégrer dans l'entreprise et de trouver un emploi pérenne.

L'orientation doit être un choix réfléchi, positif et porteur de sens plutôt qu'un acte par défaut ou une résignation. L'apprentissage est un moyen alternatif pour des jeunes en réorientation qui cherchent à construire leur projet professionnels ou pour des salariés à la recherche d'une reconversion. **Près d'un jeune apprenti sur quatre fait ce choix en se réorientant grâce à l'artisanat.**

Des parcours de formation individualisés et adaptés à chacun

Être entrepreneur dans l'artisanat est un métier complexe qui nécessite de réelles compétences de gestionnaire associées à des savoir-faire métier exigeants. Or, les entreprises ont besoin d'être performantes à tous les niveaux, face à des métiers qui se modernisent et évoluent et un niveau de compétences qui ne cesse de s'élever.

Face à ce double défi, les chambres de métiers ont créé les **Universités régionales des métiers de l'artisanat (URMA)**. Présente dans chaque région, l'URMA propose des parcours de formation du niveau CAP au niveau supérieur et forme des professionnels de tout type (jeunes, personnes en reconversion, demandeur d'emploi...) à exercer un métier artisanal et à diriger une entreprise.

La formation au cœur des missions des chambres de métiers et de l'artisanat

Avec 5 000 formateurs et quelque 600 formations à son actif, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat accompagne les apprentis, mais également les personnes en reconversion ou en recherche d'emploi, dans leur volonté d'apprendre un métier d'avenir, concret et durable. Les 112 centres de formation (CFA) du réseau proposent aujourd'hui **plus de 400 diplômes élaborés avec les organisations professionnelles pour répondre aux besoins des entreprises artisanales** en termes de main-d'œuvre qualifiée. À la pointe de l'innovation pédagogique, ces formations intègrent dans leur cursus les nouvelles technologies et techniques afin de mieux préparer les professionnels de demain. Ces titres sont accessibles par la formation initiale ou continue, l'apprentissage ou la validation des acquis par l'expérience (VAE).

Le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat est également là pour conseiller les jeunes à la recherche d'une entreprise pour y faire leur apprentissage. Les CFA du réseau peuvent alors proposer des « préparations à l'apprentissage » ouverts, d'ailleurs, à tous ceux qui souhaitent se tourner vers l'artisanat au cours de leurs études comme à ceux qui sont en reconversion. Ce dispositif comprend notamment des mises à niveaux des connaissances ainsi que la découverte du monde de l'entreprise.

À l'ère du numérique, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat a su faire évoluer son offre de formation et propose dans ses CFA **des outils d'enseignement novateurs notamment numériques, répondant aux besoins des jeunes et aux exigences des métiers.**

L'apprentissage est un levier d'insertion incontestable : **42 % des dirigeants actuels d'entreprise ont commencé par l'apprentissage.** Ils sont l'illustration que l'artisanat est un levier de promotion sociale. L'artisanat forme 35 % des apprentis, soit 140 000 jeunes chaque année dont 100 000 dans les centres de formation du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat.

Les chambres de métiers et de l'artisanat, pivot dans les territoires entre les branches professionnelles, les Régions et Éducation nationale

L'apprentissage doit ancrer la formation dans les territoires et les bassins d'emploi même éloignés

L'apprentissage s'inscrit au cœur des stratégies régionales, dans une chaîne cohérente qui va de l'orientation, en passant par la formation professionnelle jusqu'au développement économique et à l'emploi. La moitié des dirigeants des 1,3 million d'entreprises artisanales sont issus de l'apprentissage. Amortisseur en cas de crise et catalyseur en cas de reprise, le tissu des entreprises artisanales est fondamental pour l'économie française. Elles contribuent à l'attractivité des territoires et à leur développement en créant des emplois ainsi qu'à leur équilibre par le maintien de services essentiels à la population.

Face à l'enjeu de l'attractivité de nos territoires, la formation des apprentis de demain est une réponse à la problématique du départ à la retraite de nombreux chefs d'entreprises artisanales dans les années à venir.

Dans une démarche de partenariat, grâce la mise en place de contrats d'objectifs et de moyens pluriannuels passés entre les branches professionnelles et la Région, les chambres de métiers et de l'artisanat sont un acteur pertinent au service de la représentation interprofessionnelle de l'artisanat dans les territoires fixant une stratégie de développement ou d'évolution des formations en lien avec les besoins des entreprises, l'innovation technologique, les renouvellements générationnels.



L'artisanat, un secteur qui forme et qui recrute...

Acteur économique incontournable, véritable pont entre tradition et innovation, l'artisanat, ses entreprises, ses métiers et ses valeurs, participent au dynamisme des territoires et au maintien de services essentiels à la population, y compris dans les territoires ruraux. Il s'appuie sur un mode de croissance pérenne, respectueux de l'environnement et des personnes.

L'artisanat offre une formation et un travail qualifié à chacun, il donne des perspectives professionnelles et d'épanouissement aux jeunes comme à ceux qui font le choix de la reconversion. Il favorise l'entrepreneuriat, l'égalité des chances, il renforce la cohésion sociale et crée de la richesse nationale en s'appuyant sur des activités non-délocalisables.

Avec 1,3 million d'entreprises artisanales, 3,1 millions d'actifs et 300 milliards d'euros de chiffre d'affaires, l'artisanat est une filière économique de premier plan à part entière et un vivier formidable de croissance, d'innovation et d'emplois qualifiés.

L'artisanat, un secteur économique de premier plan

Aujourd'hui, une entreprise sur trois est artisanale. L'artisanat représente les deux tiers des entreprises de dix à vingt salariées. Contribuant à hauteur d'un peu plus de **10 % du PIB** à la richesse de la France, les entreprises artisanales sont arrivées à ce résultat en grande partie par la cohérence des activités et la cohésion de ce secteur. Sa spécificité est en grande partie due à l'existence d'un important tissu d'organisations professionnelles, organisées par métiers, et un dispositif dédié de chambres consulaires.

Ce secteur est de plus un vecteur d'insertion économique et sociale : 42 % des dirigeants actuels d'entreprise ont commencé par l'apprentissage. Ils sont l'illustration quotidienne que l'artisanat est un levier de promotion sociale.

C'est un secteur économique qui concourt à l'exportation. Un tiers des entreprises artisanales exporte et participe ainsi à la création nette de richesses. C'est aussi un secteur qui contribue à la renommée internationale de la France, notamment au travers des métiers d'art, de ses savoir-faire et de sa capacité à innover.

L'artisanat, un secteur qui recrute

Dans un contexte de reprise économique, le taux de chômage en France reste élevé alors même que des postes sont à pourvoir, notamment dans le secteur de l'artisanat.

Des milliers d'emplois qualifiés sont à pourvoir chaque année dans l'artisanat parmi 250 métiers et plus de 510 activités différentes. Il s'agit d'emplois de proximité non délocalisables, permettant aux salariés de l'artisanat de demeurer sur le territoire choisi, de s'y former et d'y entreprendre.

Des actions sont à mener autour de la découverte et de la valorisation de l'apprentissage et des métiers de l'artisanat afin aller chercher les emplois là où ils sont, dans tous les territoires.

L'artisanat forme 35 % des apprentis, soient 140 000 jeunes chaque année dont 100 000 dans les centres de formation du réseau ; 80 % d'entre eux trouvent un emploi pérenne dans le six mois suivants la sortie de leur formation.

L'apprentissage dans les entreprises artisanales, avec ses spécificités, est une réussite en matière de formation et d'intégration à l'emploi. L'apprenti qui se forme à un métier qui le passionne, et qui répond à de réels besoins des entreprises, a toutes les chances de s'insérer dans la vie professionnelle et de devenir lui-même chef d'entreprise.

... au cœur de tous les territoires

Présent sur l'ensemble du territoire, l'artisanat est un acteur de la vie locale qui par son activité dynamise l'économie et l'emploi et joue un rôle essentiel en faveur du service de proximité.

Créateur d'emplois et de richesses, l'artisanat constitue un maillon indispensable de l'économie nationale, mais également de l'aménagement du territoire. Le secteur participe largement aux dynamiques économiques territoriales au service de la population, des entreprises et de l'économie locale. Elles assurent des services de proximité et un lien social indispensable.

En milieu rural, par exemple, grâce à l'apprentissage, la présence même des entreprises artisanales constitue une offre potentielle de formations. L'artisanat est également un secteur qui offre des débouchés professionnels pour les jeunes souhaitant demeurer dans leur territoire d'origine. C'est pour cela que le réseau se mobilise dans le plan Action cœur de ville engagé par le gouvernement.

Un tissu d'entreprises dense

Les entreprises artisanales forment un tissu dense d'activités au service de la population, des entreprises et de l'économie locale. L'artisanat est un vecteur d'équilibre des agglomérations, des villes moyennes et des bourgs centres, tant par son poids économique que par sa contribution quotidienne à rendre ces quartiers chaleureux et dynamiques. Les entreprises artisanales sont implantées de façon homogène: 41 % dans les unités urbaines de plus de 200 000 habitants ; 28 % dans les unités urbaines de moins de 200 000 habitants et 31 % dans les communes rurales.

L'artisanat, au cœur de l'économie de proximité

Avec 510 activités ancrées territorialement, les entreprises artisanales contribuent à la compétitivité de tous les secteurs économiques en apportant des services aux entreprises ou en valorisant les ressources locales. Faire appel à un artisan, c'est aussi participer à l'économie de son quartier, à la préservation d'une identité locale et à l'amélioration du cadre de vie. L'artisan apporte des garanties de qualité par son savoir-faire. Il ne s'approprie pas de valeur ajoutée, il en produit.

L'artisanat, facteur d'attractivité

L'artisanat de proximité constitue un vecteur de développement durable et d'aménagement équilibré du territoire, permettant aux communes et groupement de communes de maintenir des services aux populations et une capacité d'attractivité, d'accueil et de fixation de la population.

L'artisanat contribue au développement du territoire par :

- la diversité des produits et des services qu'il offre ;
- la création d'emplois non délocalisables accessibles à tous par le biais de la formation ;
- l'amélioration de la qualité de vie, de l'attractivité résidentielle, du lien social ;
- l'atout décisif qu'il constitue dans tout projet de développement touristique.

La CMA accompagne et élabore aux côtés de la collectivité l'ingénierie permettant de préserver et de développer l'artisanat de proximité en fonction des enjeux de chaque territoire :

- en milieu rural, en contribuant à la conservation de services de proximité essentiels aux populations et en satisfaisant les besoins de la vie quotidienne, l'artisanat représente un enjeu économique et d'aménagement du territoire.
- en milieu urbain, outre les services de proximité, les entreprises artisanales apportent des avantages certains pour les habitants :
 - l'animation artisanale et commerciale, facteur d'attractivité résidentielle et économique ;
 - lutte contre la mono-activité dans les grands centres urbains ;
 - préservation de la mixité dans les zones d'habitation : facteur de désenclavement des quartiers en mixant les clientèles des quartiers des zones alentours.

Le réseau des CMA, un maillage territorial performant, une connaissance fine des besoins des entreprises



La force du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat est de disposer d'un maillage territorial performant allant des zones urbaines aux zones rurales, en passant par les territoires de montagne. Cette implantation dans les territoires, couplée à une connaissance fine des entreprises, de leurs besoins en termes de recrutement, fait du réseau des CMA un interlocuteur privilégié dans le cadre des politiques de la ville.

Les entreprises artisanales peuvent apporter des réponses aux problématiques des quartiers :

- un vivier d'emplois directs et indirects ;
- des formations aux jeunes quartiers dont 64 % accèdent à un emploi ;
- l'animation artisanale et commerciale, facteur d'attractivité résidentielle et économique ;
- un outil de prévention de l'insécurité avec des flux de passage, un éclairage et parfois des horaires décalés ;
- des services de proximité et un lien social essentiel aux habitants.

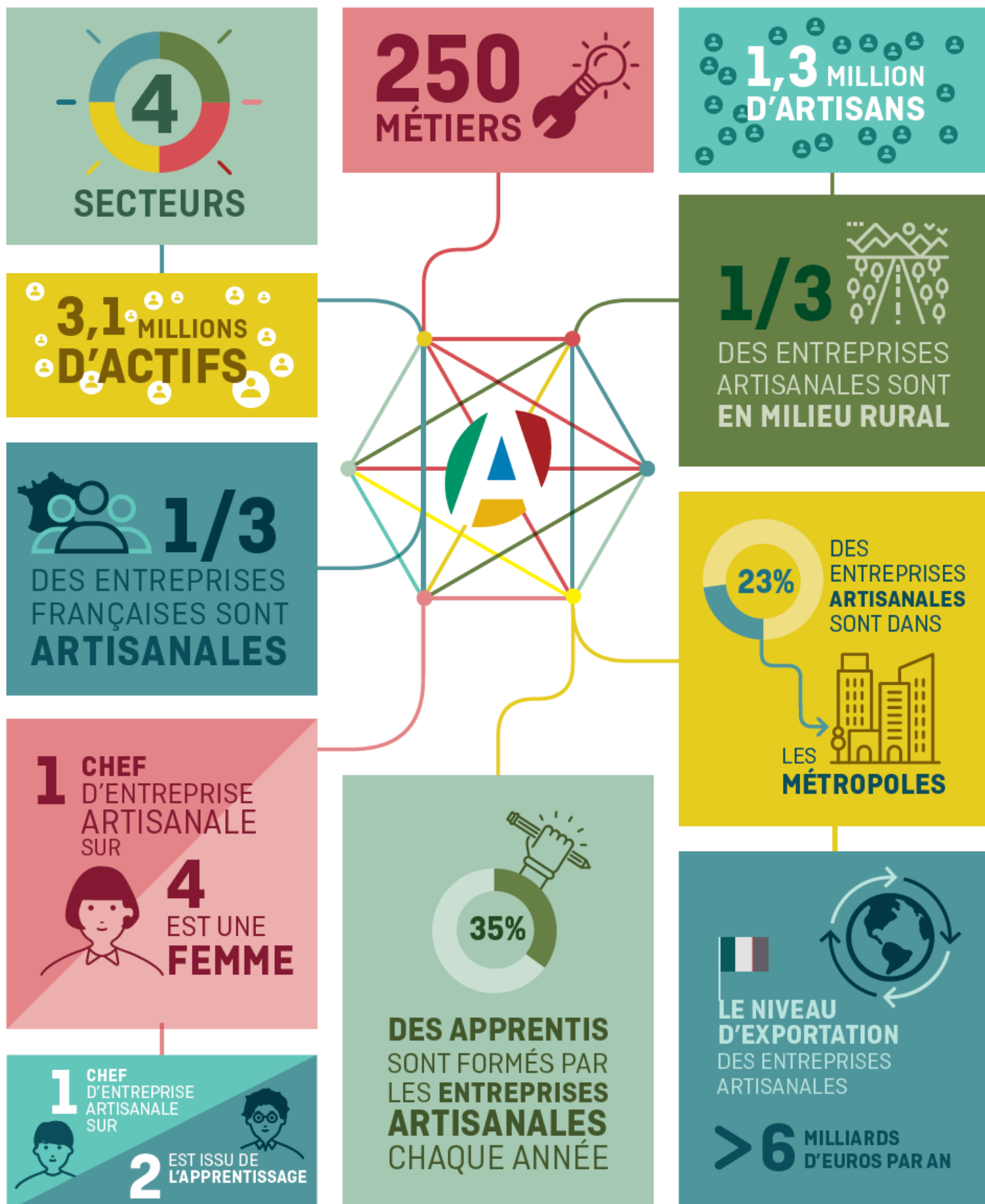
Les contrats de ville, conclus pour 2015-2020 à l'échelle intercommunale entre l'Etat, les communes et EPCI, les départements et les régions, intègrent un volet développement économique, comprenant des objectifs et des actions en faveur des entreprises, de l'accès à l'emploi et de l'apprentissage. Sur 430 contrats de ville, plus de la moitié ont été signés par les CMA.

Les CMA mènent de nombreuses actions dans le cadre des contrats de ville :

- diagnostic sur le tissu artisanal du territoire et réimplantation d'activités ;
- information, orientation, accompagnement des porteurs de projets de création ou de reprise ;
- lutte contre la vacance commerciale : analyse des besoins du territoire, expertise sur le réemploi des locaux vacants, aide à la commercialisation des locaux ;
- sensibilisation des jeunes via l'information en collège et lycée et des stages de découverte de métiers ainsi qu'en favorisant la mixité des parcours de formation ;
- gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales ;
- animation de réseaux d'artisans solidaires sensibilisés à l'embauche d'apprentis des quartiers.

L'artisanat tient une place prépondérante dans l'économie locale des départements d'outre-mer. Ces entreprises constituent la principale activité de production et de services dont le capital et la main d'œuvre sont locaux. Leur développement les consacre comme première source d'emplois durables. En outre-mer, le rôle économique de l'artisanat prend une forte dimension identitaire. La transmission des connaissances par les artisans intègre une large part de savoir-faire issus de la tradition et des cultures locales. Ils relient le passé et l'avenir avec l'introduction des technologies modernes qu'ils contribuent à adapter à une demande sans cesse plus exigeante et renouvelée des consommateurs. Dans la plupart des régions insulaires, l'artisanat et les petites entreprises sont reconnus comme un des facteurs clés du développement des territoires.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ARTISANAT



Les organisateurs



CMA France et les chambres de métiers et de l'artisanat

Fédérées par CMA France, établissement public présidé par Bernard Stalter, lui-même artisan coiffeur, les chambres de métiers et de l'artisanat ont pour mission première d'agir pour que la place de l'artisanat soit reconnue à part entière dans l'économie.

La force du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat est de disposer d'un maillage territorial performant allant des zones urbaines aux zones rurales, de France et d'Outre-mer. Cette implantation dans les territoires, couplée à une connaissance fine des entreprises, de leurs besoins en termes de recrutement, fait du réseau des CMA un interlocuteur privilégié dans le cadre de la formation.

Les chambres de métiers et de l'artisanat reçoivent un très large public composé de chefs d'entreprises, conjoints collaborateurs, jeunes, créateurs et repreneurs d'entreprises. Chacun peut bénéficier de services communs performants : études et actions économiques, apprentissage et formation, questions juridiques, qualification, formalités administratives.

Administrées par des élus, eux-mêmes artisans, les chambres de métiers et de l'artisanat de France hexagonale et d'outre-mer sont les partenaires incontournables des entreprises artisanales et ont pour objectif leur développement, leur compétitivité et leur pérennité. Enfin, les CMA ont pour objectif de renforcer leur rôle dans l'aménagement des territoires où le maintien des activités artisanales est un levier de dynamisation économique essentiel.

Avec le réseau des CMA, l'artisanat a de l'avenir.
www.artisanat.fr



Le Sénat

Le Sénat est l'une des deux assemblées qui composent le Parlement. 348 sénateurs sont élus pour six ans, ils ont pour mission :

- de participer à l'élaboration de la loi,
- de contrôler l'action du Gouvernement,
- de représenter les Collectivités territoriales.

www.senat.fr

Contacts presse

Sénat - Bruno Lehnisch 01 42 34 24 35 - b.lehnisch@senat.fr

CMA France - Géraldine Squenel - 01 44 43 10 65 - squenel@apcma.fr